

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n°54**De police de la circulation et d'interdiction de stationnement***Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 28 avril 2026 formulée par M. Martin VAYRE, représentant la Société Larren Réseaux (SLR) pour permettre à l'entreprise de réaliser des travaux de pose et branchement de compteurs, de terrassement et raccordement Enedis, 38 rue de Lugagnac - 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY,

Considérant la demande de police de circulation et d'interdiction de stationnement,

ARRETE**Article 1 :** Du jeudi 4 juin 2026 au vendredi 3 juillet 2026, le permissionnaire est autorisé à effectuer les travaux de pose et branchement de compteurs, de terrassement et raccordement Enedis, 38 rue de Lugagnac - 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY.**Article 2 :** Les travaux occasionneront un empiètement sur la chaussée avec restriction de la voie de circulation et un basculement de circulation sur la chaussée opposée, aux date et lieu sus-mentionnés à l'article 1.**Article 3 :** Les travaux occasionneront une interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids lourds, aux date et lieu sus-mentionnés à l'article 1.**Article 4 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sera mise en place par la Société Larren Réseaux. L'entreprise veillera à préserver les droits des tiers. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.**Article 5 :** Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation. Toute dégradation éventuelle est à la charge de la Société Larren Réseaux. La chaussée sera remise en parfait état.**Article 6 :** Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 03/06/2026.

Publié au registre et affiché le 03/06/2026

Notifié au pétitionnaire le 03/06/2026

Pour le Maire et par délégation,
Le 2^{ème} adjoint,
Gérard MOREL-BASSOUL